



Le 30/05/2020, à Périgny.

Chères familles,

je prends le temps de revenir vers vous pour vous donner des nouvelles de l'association aussi bien pour les inscriptions de juin/juillet que pour vous donner quelques petites infos pour cet été.

Prenez le temps de bien lire ce mail, car il contient beaucoup d'informations pour les jours prochains.

Depuis le 14 mai, l'association a repris progressivement son activité pour accueillir à nouveau les enfants scolarisés pendant le périscolaire du soir et les mercredis. Vous trouverez sur notre BLOG : www.perijeunesse.com, notre protocole d'accueil.

Nous avons conscience que cette organisation n'a pas convenu à tout le monde, mais le contexte sanitaire nous a obligé à faire des choix, afin de protéger vos enfants et nos salariés.

Pour faire suite à l'organisation du mois de mai, nous vous informons que :

- Le secrétariat de l'association reste fermé au public pour l'instant, nous restons joignable par téléphone et par mail,
- Le Spot Ados restent fermés également, car l'équipe d'animateurs est mobilisée par l'accueil des enfants,
- L'accueil périscolaire du matin sur nos trois accueils restera fermé jusqu'au 3 juillet. Le maintien de ce temps d'animation nous impose trop de contraintes sanitaires que nous ne sommes pas en mesure d'organiser,
- L'accueil périscolaire du soir fermera à 18h30,
- L'accueil du mercredi ouvre sur une amplitude maximum de 10h/jour, soit de 8h à 18h.

Nous allons continuer à accueillir vos enfants sur leur école aussi bien pour le périscolaire du soir, et aussi pour le mercredi. Pour information, il n'y aura pas d'aide aux leçons jusqu'au 3/07, car l'ensemble de nos bénévoles font partis des personnes à risque.

Vous trouverez ci-joint à ce mail le document à remplir pour les mercredis de juin/juillet :

- Une priorité est donnée aux enfants du personnel prioritaire, consigne qui nous est donnée depuis le début du confinement par notre ministère de tutelle.
- Seuls les enfants scolarisés en juin/juillet et à Périgny peuvent bénéficier de ces deux services, car il est important de continuer à brasser le moins possible les groupes d'enfants.

Concernant le périscolaire du soir, il est demandé à chaque parent d'inscrire ses enfants au préalable. Sans inscription, vos enfants ne seront pas accueillis.

Cette inscription se fera à partir d'aujourd'hui par le portail famille (site internet relié à notre logiciel de facturation : Loisirs et Accueil) que l'association a acquis en début d'année et qui était pour l'instant en phase de test avec une partie d'entre vous.

Je profite de ce mail pour remercier les familles d'avoir contribué à cette période de test, même si elle a été raccourci du fait du confinement.

Le contexte actuel nous demande de déployer notre portail famille à toutes nos familles adhérentes, pour nous permettre de maîtriser les inscriptions de nos différents accueils de loisirs.

C'est pourquoi vous trouverez le lien ci-dessous : <https://peri-jeunesse.portail-defi.net/> qui vous permettra d'accéder directement au portail famille (penser à mémoriser le lien dans vos favoris).

Vous pouvez y accéder d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Si vous ne disposez pas de ce matériel et/ou d'une connexion internet, l'association va mettre à disposition dans le hall d'entrée l'équipement nécessaire.

Lors de votre première connexion (voir le document en pièce jointe : comment générer son mot passe) :

- 1/ vous devrez directement aller dans "mot de passe oublié" en bas à gauche de la page,
- 2/ saisissez l'adresse mail du responsable qui reçoit actuellement les factures de l'association,
- 3/ vous avez reçu un mail sur l'adresse mail renseignée (attention celui-ci peut arriver dans vos éléments indésirables ou spams), cliquez sur le lien,
- 4/ définissez votre mot de passe et confirmez-le,
- 5/ la page d'accueil du portail famille s'affiche : entrez votre mail et votre mot de passe
- 6/ vous pouvez désormais vous inscrire sur les activités périscolaires liées à l'école de votre ou vos enfants.

Vous trouverez un 2ème document en pièce jointe qui vous permettra de trouver le tutoriel du portail famille dans l'onglet « Mon compte ». Je vous invite à le regarder ce qui vous permettra ensuite de naviguer plus sereinement sur votre espace.

Vous avez la possibilité de vous inscrire jusqu'à la fin de l'année scolaire si vous connaissez déjà vos besoins, ou chaque fois que vous allez avoir besoin du service.

Attention : toute inscription qui sera faite par vos soins et qui ne sera pas annulée la veille du jour demandé, vous sera facturée.

Vous recevrez à chaque demande que vous ferez (inscription ou annulation) un mail pour vous dire si votre demande a été acceptée ou refusée (pensez à regarder dans vos spams) et un message sur votre compte dans l'onglet ALERTE.

En cas de refus de notre part, il s'agira le plus souvent d'un refus pour non paiement de vos factures à la date d'échéance ou que la capacité d'accueil est atteinte le jour demandé.

Vous pouvez également retrouver sur votre espace, l'ensemble de vos factures et vos règlements depuis 2020 dans l'onglet FINANCES.

Pour cette fin d'année, nous vous demandons de ne pas faire de modifications sur les informations administratives concernant l'ensemble de votre famille. Vous devez pour l'instant faire les changements directement auprès du secrétariat ou attendre le dossier 2020-2021.
Toutes demandes de modification sera refusée.

A partir d'aujourd'hui, aucune inscription ne pourra se faire autrement que par le portail famille. Toutes les

familles adhérentes devront utiliser le portail famille pour s'inscrire pour les activités périscolaires et pour les vacances d'été à venir.

Le règlement intérieur sera mis à jour dans le prochain dossier d'inscription pour cadrer l'utilisation du portail famille au moment de la mise en place des inscriptions 2020-2021.

Pour toutes questions liées au portail famille et/ou à son utilisation,
vous pouvez joindre Corinne (la secrétaire au 05-46-45-16-49)
ou Coralie (la directrice de l'association : 05-46-45-16-49 ou 06-75-67-18-27).

Concernant les **Vacances d'été**, nous vous remercions d'avoir répondu à notre sondage, vous avez été plus de 230 familles à y répondre et 70% d'entre vous nous ont confirmé avoir besoin de l'association cet été.

Depuis quelques jours, vous êtes nombreux à nous interpellier, car vous êtes pour la plupart entrain de reprendre le chemin du travail et donc de vous réorganiser pour la garde de vos enfants pour cet été.

A ce jour, nous avons encore dans beaucoup d'incertitudes concernant l'ouverture de nos accueils de loisirs enfance et jeunesse, ainsi que sur les conditions sanitaires dans lesquelles nous allons pouvoir accueillir vos enfants. Nous attendons toujours les directives de notre ministère de tutelle.

Nous ne nous décourageons pas, nous avons commencer tout de même à envisager différentes possibilités d'accueil.

Nous pouvons déjà vous confirmer que l'accueil sera ouvert du lundi 6 juillet au jeudi 27 août 2020, **mais qu'il n'y aura aucun mini-séjour proposé cet été pour les enfants et pour les jeunes.**

Nous n'avons toujours pas rencontré l'équipe d'animation (à cause de l'interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes), le programme sera donc disponible à chaque début de semaine.

N'ayant pas d'informations à ce jour, nous avons décidé de décaler la date des inscriptions, elles auront lieu du lundi 15/06 au vendredi 26/06. Ces deux semaines d'inscription seront réservées aux habitants de Périgny et de St Rogatien, avec une priorité aux enfants du personnel prioritaire.

Je reviendrais donc vers vous très prochainement pour un nouveau mail pour vous donner plus de détails sur l'été 2020.

Je vous remercie du temps que vous avez consacré à lire ce mail et je vous confirme que nous restons disponible pour vous accompagner dans cette nouvelle organisation.

Au plaisir de vous revoir bientôt, cordialement,

Coralie SERER JOUBERT, la directrice de l'association